

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3951

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Demande de subvention auprès de l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Augoyard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brailard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yérémié (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3951**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Demande de subvention auprès de l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a donc permis d'identifier des projets ou actions de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5° d'ici la fin d'année 2013.

La liaison entre le parvis du Palais de justice et la passerelle du même nom est actuellement peu mise en valeur, complexe et difficilement accessible. Le programme d'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice propose :

- l'aménagement du parvis du Palais de justice en cohérence avec le projet de requalification du palais en cours de réalisation. Cela passe par la suppression du stationnement au droit de ce dernier et le traitement d'un espace public de qualité mettant en valeur le parvis,
- l'aménagement du seuil de la passerelle en lieu d'accueil des touristes et des différents usagers transitant sur le site, en lieu de contemplation des éléments architecturaux et patrimoniaux limitrophes : le Palais, la passerelle et la façade urbaine du Vieux Lyon mais aussi un belvédère sur la Saône,
- l'aménagement du quai Romain Rolland, du pont Bonaparte jusqu'au droit de la rue du Palais de justice qui permettra de créer des trottoirs accessibles de part et d'autre du quai, de faciliter les liaisons piétonnes entre les différents quartiers et activités : Vieux Lyon, Presqu'île, marché de l'Artisanat et de la création, tout en répondant aux contraintes de circulation des véhicules légers (VL) et mode doux dans le sens sud/nord,
- l'aménagement des bretelles d'accès au pont Maréchal Juin. Leur traitement permettra la limitation des vitesses de circulation, la sécurisation des cheminements piétons au droit de la tête du pont et l'application du plan mode doux.

Dans le cadre général du réaménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice et afin de parachever les travaux de restructuration de réhabilitation et d'embellissement du Palais de justice historique de Lyon, il a été convenu avec l'Etat, propriétaire d'une partie du parvis en façade du Palais de justice, que la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon, chacune pour leur part, entreprendraient des travaux d'aménagement sur le parvis, place Paul Duquaire. Par accord entre les 2 collectivités, la Communauté urbaine réalisera sous sa maîtrise d'ouvrage l'ensemble des travaux.

Une convention de transfert de gestion entre l'Etat, la Communauté urbaine et la Ville de Lyon sera établie afin de permettre la réalisation des travaux et la gestion future des équipements situés sur l'emprise foncière appartenant à l'Etat.

L'Etat ayant prévu, initialement dans le cadre des travaux de restructuration du Palais de justice historique, de poser un dallage en pierre sur la partie du parvis en façade, et l'aménagement de cette partie étant

pris en compte par la Communauté urbaine dans le cadre de son projet, l'Etat a accepté de verser à la Communauté urbaine une participation financière correspondant au montant des travaux qu'il avait prévu de réaliser. Ce montant est fixé à la somme de 111 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Etat une subvention d'équipement d'un montant de 111 000 € pour la réfection du parvis du Palais de justice, réalisée dans le cadre de l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5° du projet Rives de Saône,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels pour un montant de 111 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° OP12O2075.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 110 000 € en dépenses et 1 464 500 € en recettes.

3° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 1321 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.